



DECISION DU MAIRE N° 48 /2023
PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

Entretien du Groupe scolaire dont l'École maternelle des Tilleuls.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique et les articles L. 1111-1, L. 2112-1 à L2112-6, R. 2112-1 à R.2112-18 et L. 2392-1 à L.2392-10.

Vu la délibération n°11/2022 du Conseil Municipal, en date du 10 mars 2022 reçue en sous-préfecture le 17 mars 2022, de délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le budget communal,

Vu la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour l'entretien de certaines surfaces du groupe scolaire et de l'école maternelle des Tilleuls,

Vu la proposition de l'entreprise PS NETT, sise 424 Avenue Jean Prouvé – 30900 NIMES, pour un montant forfaitaire mensuel de 1440 euros HT, soit 1728 euros TTC, pour une durée de 10 mois

DECIDE :

Article 1 : D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise PS NETT, sise 424 Avenue Jean Prouvé – 30900 NIMES,, pour un montant forfaitaire mensuel de 1440 euros HT, soit 1728 euros TTC, pour une durée de 10 mois , du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Article 2 : PRECISE que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale et Madame la Trésorière sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arles au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Boulbon, le 12 avril 2023

Le Maire :
Jérémy BECCIU

